



## Huissier sur impayé de loyer

Par **aureliatou**, le 13/01/2011 à 09:35

Bonjour,

j'ai eu en 2004 un impayé de loyer avec mon concubin nous avons perdu le procès et condamné à payer 19 000 euros suite à cela j'ai envoyé un courrier au juge pour expliquer que nous nous étions trompés sur la date et je n'ai eu aucune réponse. Le huissier était venu nous voir en nous demandant de payer étant au rmi à l'époque nous ne pouvions pas payer. Entre temps nous avons déménagé et nous n'avons plus de nouvelles du huissier. À ce jour un autre huissier est venu chez moi à relever toutes les affaires pour les saisir 6 ans après a-t-il le droit?

Par **Marion2**, le 13/01/2011 à 09:50

OUI